

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

---

16 MAI 2018

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE PLANS STRATÉGIQUES NUMÉRIQUES  
DANS LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA  
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES(1)

AMENDEMENT(S)  
DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

---

(1) Voir Doc. n°612 (2017-2018) n°1 et 2.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Philippe Henry, Mme Barbara Trachte et Mme Hélène Ryckmans	3
2	Amendement n°2 déposé par M. Philippe Henry, Mme Barbara Trachte et Mme Hélène Ryckmans	3
3	Amendement n°3 déposé par M. Philippe Henry, Mme Barbara Trachte et Mme Hélène Ryckmans	3

### 1 Amendement n°1 déposé par M. Philippe Henry, Mme Barbara Trachte et Mme Hélène Ryckmans

Dans la liste des « Considérant »,

après

« Considérant les innovations pédagogiques qu'offre l'usage du numérique dans les pédagogies en enseignement supérieur »,

ajouter un point supplémentaire :

" Considérant que le numérique amène certes des approches et des outils différents des techniques traditionnelles, mais doit néanmoins répondre aux enjeux préexistants d'accès à la connaissance, de démocratisation des études et de qualité de l'enseignement"

#### *Justification*

L'implémentation d'une stratégie numérique dans les établissements supérieurs doit bien sûr être considérée comme une nécessité et une plus-value possible pour la formation, mais ce n'est pas en soi une réponse aux enjeux d'accès et de qualité de notre enseignement supérieur. La finalité avec laquelle ces outils seront utilisés nécessite d'être précisée.

### 2 Amendement n°2 déposé par M. Philippe Henry, Mme Barbara Trachte et Mme Hélène Ryckmans

A la fin de la liste des « Considérant », ajoutant un point supplémentaire :

" Considérant la nécessité d'attirer l'attention des jeunes sur le mode de fonctionnement numérique, ses avantages et ses risques, notamment en termes d'implications sociales, techniques, de

santé, sur le vivre ensemble et liées à la diffusion des données "

#### *Justification*

Si l'acquisition de compétences numériques et l'utilisation de ces technologies représentent une plus-value réelle dans la formation de nos jeunes, elle ne peuvent faire l'économie de développement de l'esprit critique des étudiants, sur toutes les implications de ces nouvelles technologies, ainsi que des nécessaires règles de prudence y liées. On citera notamment l'exemple des réseaux sociaux, désormais partie intégrante des modes de communication, de diffusion d'information et de publicité. L'actualité récente a prouvé que certains ne constituaient pas des modèles de protection des données privées. Par ailleurs, l'utilisation des données privées à des fins publicitaires, la diffusion de fake news ou encore les implications quotidiennes d'une numérisation croissante sont de nouveaux paramètres sociétaux vis-à-vis desquels il est indispensable de mieux former et armer la jeunesse.

### 3 Amendement n°3 déposé par M. Philippe Henry, Mme Barbara Trachte et Mme Hélène Ryckmans

Ajouter une demande (en 2ème position) :

" de considérer que le développement du numérique doit se faire au bénéfice de tous, dans une approche qualitative de la pédagogie, de compréhension des enjeux, de développement de l'esprit critique et de démocratisation de l'enseignement supérieur"

#### *Justification*

Cet amendement vise à préciser la finalité selon laquelle doit être envisagé le développement numérique que cette proposition de résolution appelle de ses vœux.